

# Liquidation du régime de retraite à prestations déterminées des employés syndiqués de Wabush Mines

Séance d'information à l'intention des retraités

Serge Charbonneau

14 mai 2018



Le cœur de votre organisation.

# Auditoire

- Participants retraités :
  - du régime de retraite contributif des employés syndiqués de Wabush Mines, Cliffs Mining Company, Managing Agent, Arnaud Railway Company et Wabush Lake Railway Company, Limited (le « régime des syndiqués »)
  - qui reçoivent déjà une rente au 16 décembre 2015
- Membres de leur famille et conseillers financiers

Rencontres distinctes pour les participants non retraités  
et les participants au régime des salariés

# Programme

- Contexte
- Options de règlement
- Faire votre choix
- Trousse de choix d'option
  - Règlement définitif
- Autres enjeux

Nous avons déployé tous les efforts possibles sur le plan de l'exactitude, et cette présentation repose sur les meilleurs renseignements disponibles. Puisque ces renseignements sont constamment mis à jour, la situation définitive peut différer de celle présentée ici. En cas de divergences avec le texte du régime ou la loi, ces derniers prévaudront.



## Contexte

# Contexte – Liquidation

- L'employeur est devenu insolvable (LACC) en mai 2015
- Liquidation du régime déclarée le 16 décembre 2015
- La liquidation est le processus qui assure que les rentes en cours de versement continuent d'être payées selon l'actif du régime et que les droits des non-retraités sont réglés
  - Une fois que l'actif a été transféré et que toutes les obligations sont réglées, le régime prend fin
- Le 30 mars 2016, Morneau Shepell a été choisie par l'organisme de réglementation de T.-N.-L. pour remplacer l'administrateur du régime et liquider le régime

# Contexte – Liquidation presque complétée

- Envoi d'un avis et d'une FAQ aux participants (juin 2016)
- Organisation d'une rencontre avec les participants (juillet 2016)
- Envoi d'un relevé de confirmation des données à tous les participants (novembre 2016)
- Mise en œuvre d'une nouvelle stratégie de placement afin de réduire les probabilités de changement du déficit de liquidation
- Dépôt des rapports de liquidation préliminaires (décembre 2016)
- Dépôt des rapports de liquidation définitifs (décembre 2017)
- Envoi des trousseaux de choix d'option à tous les participants non retraités et aux retraités du Québec (avril 2018)
  - **Le relevé de choix d'option doit être rempli et retourné d'ici au 5 juin 2018**
  - Les paiements du régime sont prévus en juillet 2018, après quoi les participants n'auront plus aucun droit du régime, à moins qu'une partie du déficit ne soit recouvrée en vertu de la LACC

# Contexte – Niveau de capitalisation du régime des syndiqués

Niveau de capitalisation à la liquidation (en millions)		
	16 décembre 2015	16 décembre 2017
Actif	131 \$	119 \$
Passif	<u>159 \$</u>	<u>147 \$</u>
Excédent/(déficit)	(28) \$	(28) \$
Taux de capitalisation	82 %	81 %

- Une demande a été faite pour recouvrer le montant total du déficit de liquidation dans le cadre de la procédure engagée en vertu de la LACC (nous y reviendrons plus loin)
- Ces montants sont avant toute somme qui pourrait être obtenue en vertu de la LACC
- Comptes distincts pour les retraités du Québec, les non-retraités du Québec et les autres territoires de compétence

# Contexte – Niveau de capitalisation définitif

- Le niveau de capitalisation définitif au moment du règlement des prestations dépendra surtout :
  - des sommes obtenues en vertu de la LACC
  - du coût d'achat des rentes viagères auprès d'une compagnie d'assurance afin de régler les prestations
  - du rendement de l'actif
  - du choix des participants quant à leurs prestations de retraite (transfert d'un montant forfaitaire ou achat d'une rente pour les participants non-retraités hors du Québec)



## Options de règlement

# Options de règlement

Les options de règlement dépendent du territoire de compétence

- Québec
  - Option 1 : Achat d'une rente viagère
  - Option 2 : Rente administrée par Retraite Québec  
(Option Retraite Québec)
- Fédéral
  - Achat d'une rente viagère

Votre choix n'a aucune incidence financière sur le reste du régime

# Options de règlement – Territoire de compétence

## RELEVÉ DE DROITS DU RETRAITÉ *Renseignements personnels*

### FORMULAIRE 1

Nous utilisons vos renseignements personnels pour calculer vos droits à pension. Ces renseignements figureront dans le formulaire de validation des données que nous vous avons fait parvenir et ont été mis à jour pour tenir compte de tout changement transmis et confirmé par Morneau Shepell.

Relevé à l'intention de :

#### Données sur le participant

Nom :	XXX
Date de naissance :	XXX
Date de retraite/début du versement de la rente :	XXX
Conjoint à la date de retraite :	XXX
Date de naissance du conjoint à la date de retraite :	XXX
Bénéficiaire désigné :	XXX
Lien avec le bénéficiaire :	XXX
Territoire de réglementation de l'employé* :	Québec

\*Le territoire de réglementation de l'employé (Québec, Terre-Neuve-et-Labrador ou fédéral) a été déterminé comme suit :

- (i) si votre emploi a pris fin avant le 1<sup>er</sup> juin 2013, le territoire correspond à votre province d'emploi;
- (ii) si votre emploi a pris fin au 1<sup>er</sup> juin 2013 ou après et que vous travailliez principalement aux activités liées au chemin de fer pendant les 12 mois travaillés précédant votre date de fin d'emploi, vous êtes assujetti à la réglementation de l'emploi fédérale;
- (iii) si votre emploi a pris fin au 1<sup>er</sup> juin 2013 ou après et que vous ne travailliez pas principalement aux activités liées au chemin de fer pendant les 12 mois travaillés précédant votre date de fin d'emploi, le territoire correspond à votre province d'emploi.

Prestation mensuelle payable (100 % des droits avant impôt):	Selon un degré d'acquittement de 100 %	Selon un degré d'acquittement de 75 %**
Rente viagère mensuelle	XXX \$	XXX \$
Prestation de raccordement mensuelle versée jusqu'au <b>31 octobre 2021</b>	XXX \$	XXX \$
Rente mensuelle totale	XXX \$	XXX \$

\*\* les montants figurant dans ce formulaire ont été déterminés selon un degré d'acquittement estimatif du régime établi à 75 % (le taux utilisé pour établir le montant de la rente que vous recevez actuellement). À la date de liquidation, votre rente mensuelle sera rajustée en fonction du degré d'acquittement définitif du régime. Les versements effectués après la date de terminaison (le 16 décembre 2015) selon un taux différent que le degré d'acquittement définitif devront aussi être rajustés.

Prestation payable en cas de décès (100 % des droits avant impôt) :	Mode de versement de la rente	Rente mensuelle payable***	Payable à	Durée de paiement
Rente viagère mensuelle	XXX	XXX \$	XXX	XXX
Prestation de raccordement mensuelle	XXX	XXX \$	XXX	XXX

\*\*\* Ce montant est basé sur un degré d'acquittement de 100 %. Le montant réel payable en cas de décès sera basé sur un degré d'acquittement définitif du régime.

**Territoire de compétence :**

- Québec
- Fédéral



## Options de règlement – Achat d'une rente viagère

# Options de règlement – Achat d'une rente viagère

- Le régime de retraite transfère un montant forfaitaire à la compagnie d'assurance, qui s'occupe de tous les paiements futurs de rente et de prestations de raccordement
- Le choix de la compagnie d'assurance dépend du coût de la rente, de la stabilité de l'organisation et des services offerts

# Options de règlement – Achat d'une rente viagère

- Conditions identiques à celles du régime
  - Mode de versement de la rente (garantie, prestations au survivant)
  - Prestations en cas de décès avant la retraite
  - Le montant de la rente est garanti et ne variera pas
- La rente mensuelle est imposable à titre de revenu et est admissible au fractionnement du revenu
- On vous fournira les coordonnées de la compagnie d'assurance

# Options de règlement – Achat d'une rente viagère

- Les rentes viagères des compagnies d'assurance sont protégées par Assuris
  - Assuris est un organisme sans but lucratif financé par l'industrie de l'assurance vie et approuvé par le gouvernement
  - Si une compagnie d'assurance fait faillite, Assuris procure une protection pour le montant le plus élevé entre 2 000 \$ par mois et 85 % de la rente mensuelle en cours de versement
  - Pour les personnes qui reçoivent une rente mensuelle supérieure à 2 000 \$, nous pouvons acheter une rente viagère auprès de plus d'une compagnie d'assurance afin de leur procurer une protection complète
  - Dans le cas d'un achat auprès de plus d'un assureur, vous ne ferez affaire qu'avec l'assureur principal



## Options de règlement – Retraite Québec

# Options de règlement – Retraite Québec

- Après cette séance, Retraite Québec fera une présentation pour vous expliquer l'option qui consiste à transférer votre rente à cet organisme afin qu'il l'administre
- Nous ne donnerons ici qu'un aperçu de cette option

# Options de règlement – Retraite Québec

- Le régime de retraite transfère un montant forfaitaire à Retraite Québec, qui s'occupe de tous les paiements futurs de rente et de prestations de raccordement
- Retraite Québec administrera la rente pendant une période maximale de 10 ans et achètera une rente viagère au terme de cette période
  - Il est possible que la rente augmente ou diminue selon le rendement de l'actif et l'expérience de mortalité pendant cette période, ainsi que selon les taux d'achat de rente
- Retraite Québec enverra un relevé annuel des prestations et tiendra une assemblée annuelle afin de vous informer de la situation financière et de l'effet possible sur votre rente

# Options de règlement – Retraite Québec

- Conditions identiques à celles du régime
  - Mode de versement de la rente (garantie, prestations au survivant)
  - Prestations en cas de décès avant la retraite
  - **Le montant de la rente peut varier (à la hausse ou à la baisse);  
Retraite Québec vous donnera plus de détails à ce sujet**

# Options de règlement – Faire votre choix

- Nous ne pouvons pas vous donner de conseils financiers – nous pouvons vous fournir suffisamment de renseignements pour que vous soyez en mesure de prendre une décision éclairée
- Demandez des conseils financiers à une source fiable
  - Consultez votre conjoint, votre famille ou un conseiller en qui vous avez confiance
  - Discutez des avantages et des inconvénients des options selon votre situation
  - Assurez-vous de bien comprendre les frais et discutez-en



## Trousse de choix d'option

# Trousse de choix d'option

- Formulaire 2 – Relevé de choix d'option à la liquidation
  - Le formulaire le plus important
  - C'est sur celui-ci que vous ferez votre choix
  - Il présente les prestations calculées en fonction du taux de capitalisation du régime au 16 décembre 2015
- CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE
  - Choisissez l'option de règlement qui vous convient
    - Achat d'une rente viagère ou Retraite Québec
  - Remplissez la section Attestation
    - Signature, adresse, date et numéro de téléphone

# Trousse de choix d'option – Formulaire 2

RELEVÉ DU RETRAITÉ		FORMULAIRE 2	
<b>Formulaire de choix d'option et d'attestation</b>			
Régime de retraite contributif des employés salariés de Wabush Mines, Cliffs Mining Company, Managing Agent, Arnaud Railway Company et Wabush Lake Railway Company, Limited (le « régime »)			
Relevé à l'intention de : <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">XXX</span>			
<i>Veuillez choisir l'une des options ci-dessous.</i>			
<input type="checkbox"/> <b>1. Option d'achat de rente</b>			
Votre rente viagère mensuelle de XXX \$ <sup>1</sup> et votre prestation de raccordement mensuelle de XXX \$ <sup>1</sup> seront versées par une compagnie d'assurance selon les mêmes modalités que votre rente actuelle, telles qu'indiquées dans le formulaire 1. (Cette option s'appliquera par défaut si vous ne confirmez pas un autre choix d'option avant le 5 juin 2018).			
<input type="checkbox"/> <b>2. Option d'une rente administrée par Retraite Québec</b>			
Votre rente viagère mensuelle de XXX \$ <sup>1</sup> et votre prestation de raccordement mensuelle de XXX \$ <sup>1</sup> seront administrées par Retraite Québec selon le même modalités que votre rente actuelle, telles qu'indiquées dans le formulaire 1. Veuillez consulter la documentation ci-jointe fournie par la Retraite Québec pour obtenir plus d'informations concernant cette option. De plus, Retraite Québec vous fournira de plus amples renseignements sur cette option lors de la prochaine séance d'information. Pour en savoir davantage sur cette séance d'information, reportez-vous à la lettre de présentation.			
<small><sup>1</sup>Les montants figurant dans ce formulaire ont été déterminés selon un degré d'acquittement estimatif du régime établi à 75 % (le degré utilisé pour établir le montant de rente que vous recevez déjà). À la date de liquidation, votre rente mensuelle sera ajustée en fonction du degré d'acquittement définitif du régime. Les versements effectués après la date de terminaison (le 16 décembre 2015) selon un taux différent que le degré d'acquittement définitif devront aussi être ajustés.</small>			
<b>Attestation</b>			
Je comprends entièrement mes droits et mes options au titre du régime et j'ai choisi l'option indiquée sur le présent formulaire. J'atteste également que mes renseignements personnels présentés dans le formulaire 1 sont exacts et je reconnaiss que je n'ai aucun autre droit à l'égard de prestations au titre du régime que ceux indiqués dans le présent formulaire.	Veuillez confirmer votre adresse postale :		
Signature du participant <u>OU</u> Procuration autorisée (s'il y a lieu)*	Date		
Signature du témoin	Date	NAS du participant	N° de téléphone
<small>* Si vous signez à titre de mandataire du participant, veuillez fournir une copie de la procuration qui indique que vous êtes le mandataire désigné du participant (si ce n'est pas déjà fait).</small>			

# Trousse de choix d'option

- Formulaire 2 – Relevé de choix d'option à la liquidation
  - **Doit être retourné d'ici au 5 juin 2018**
  - Si vous ne le retournez pas d'ici au 5 juin 2018, c'est l'option d'achat d'une rente viagère qui s'appliquera par défaut
  - Le choix ne pourra pas être modifié après le 5 juin 2018

# Trousse de choix d'option

- Formulaire 1 – Renseignements personnels
  - Confirmés en novembre 2016
- Formulaire 3 – Liste de vérification
- Formulaire de confirmation du conjoint
  - Si le mode de versement de la rente choisi au moment de la retraite prévoit des prestations au survivant

# Trousse de choix d'option – Formulaire 3 (liste de vérification)

## RELEVÉ DE DROITS DU RETRAITÉ *Directives et liste de vérification*

## FORMULAIRE 3

En raison de la terminaison du régime de retraite contributif des employés salariés de Wabush Mines, Cliffs Mining Company, Managing Agent, Arnaud Railway Company et Wabush Lake Railway Company, Limited, vous devez choisir une option concernant vos prestations de retraite. Veuillez remplir le formulaire 2 ainsi que tous les formulaires supplémentaires requis et les retourner à Morneau Shepell. Les documents doivent être retournés avant le 5 juin 2018. **Veuillez retourner tous les formulaires dûment remplis dans l'enveloppe-réponse ci-jointe à l'adresse suivante :**

Morneau Shepell Itée  
7071, Bayers Road, bureau 3007  
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3L 2C2

Vous pouvez également envoyer vos formulaires dûment remplis par courriel à [WabushSalaried@morneaushepell.com](mailto:WabushSalaried@morneaushepell.com) ou par télécopieur à 1 902 420-1932.

### Relevé de droits du retraité et présentation des renseignements

- J'ai lu attentivement et je comprends toutes les sections de la présente trousse.
- J'ai vérifié mes renseignements personnels dans le formulaire 1.
- J'ai indiqué mon choix sur le formulaire 2.
- J'ai signé et daté le formulaire 2 et j'y ai indiqué mon adresse, mon numéro de téléphone et mon numéro d'assurance sociale dans l'espace prévu à cet effet.
- Un témoin a attesté cette signature.
- J'ai conservé une copie du présent relevé de droits du retraité dûment rempli dans mes dossiers.

### Formulaires supplémentaires

- En cas de cession des droits à pension à mon ex-conjoint, je joins l'entente en question ou l'ordonnance du tribunal.
- J'ai inclus un chèque portant la mention « Annulé » si je souhaite recevoir ma rente par dépôt direct

# Trousse de choix d'option

- Autres formulaires et documents exigés
  - Chèque annulé
    - Pour le dépôt direct des versements de rente (sinon des chèques seront émis chaque mois)
  - Preuve d'âge (si vous ne l'avez pas déjà fournie)
    - Acte de naissance, passeport ou permis de conduire
    - Copie seulement
  - Preuve de l'âge de votre conjoint (si le mode de versement de la rente choisi au moment de la retraite prévoit des prestations au survivant et que vous ne l'ayez pas déjà fournie)
    - Acte de naissance, passeport ou permis de conduire
    - Copie seulement

# Trousse de choix d'option – Règlement définitif

- Le règlement définitif sera effectué en même temps pour tous
  - Transferts, paiements en espèces, achat de rentes
  - Facilite l'administration et la capacité d'établir la cotisation définitive requise de la compagnie
  - Le règlement est prévu en juillet 2018



## Autres enjeux

## Autres enjeux – LACC

- La procédure engagée devant les tribunaux en vertu de la LACC entraînera la liquidation du reste de l'actif de l'employeur
- Une demande de recouvrement du déficit du régime de retraite à titre de dette à rembourser a été faite dans le cadre de la procédure engagée en vertu de la LACC
  - Le rapport de liquidation définitif a révélé un déficit réel de 28,7 millions de dollars au 16 décembre 2015
    - Ce montant inclut une cotisation d'exercice courante non payée de 21 000 \$ (qui a priorité)
  - Cela représente un taux de capitalisation de 82,0 %, soit une réduction moyenne des prestations de 18,0 % au 16 décembre 2015

## Autres enjeux – LACC

- Des discussions sont en cours afin de régler la demande de recouvrement en vertu de la LACC, devant les tribunaux et à l'extérieur de ceux-ci
- Pour l'instant, on ne sait pas exactement quand et comment cette demande sera réglée
- Toute somme reçue à la suite de la procédure engagée en vertu de la LACC sera distribuée aux participants du régime (selon la même option qu'ils ont choisie au départ)



Le cœur de votre organisation.

Merci

1 855 649-8648 (sans frais)  
[WabushBargaining@morneaushepell.com](mailto:WabushBargaining@morneaushepell.com)



Renseignements généraux disponibles à  
[www.pensionwindups.morneaushepell.com](http://www.pensionwindups.morneaushepell.com)

